



Produits : **Plaques filtrantes profondeur avec substances minérales**

Page 1 sur 4

Révision n° 7 – 22 octobre 2015

En remplacement de la version 6 – 16 octobre 2015

1 Identification des substances/produits et de l'entreprise

Identification des substances/produits :

Plaques filtrantes profondeur FILTROX PURAFIX® et FIBRAFIX® avec substances minérales :
AF 15, AF 15S1FG, AF 20, AF 30, AF 40, AF 50, AF 70, AF 100, AF ST 110, AF ST 130, AF ST 140,
AF ST 145, AF ST 150, AF 21H, AF 31H, AF 41H, AF 71H, AF 101H, CH 15P, CH 20P, CH 30P,
CH 40P, CH 50P, CH 70P, CH 100P, CH ST 110P, CH ST 130P, CH ST 140P, CH ST 145P, CH ST
145ZP, CH ST 150P, CH 21HP, CH 31HP, CH 41HP, CH 71HP, CH 101HP, TS 10, TS 12

Utilisations des substances/produits :

Filtration des liquides

Identification de la société/entreprise :

Fabricant / fournisseur : FILTROX AG
Département : Médias filtrant
Adresse : Moosmühlestrasse 6
9000 St. Gallen
Pays : Suisse

Téléphone : +41 (0)71 272 91 11
Fax : +41 (0)71 272 91 00
E-mail : applications@filtrox.com
Site internet : www.filtrox.com

Numéro d'appel d'urgence :

+41 (0)71 272 91 11 ou, en l'absence de réponse, un numéro d'appel d'urgence local.

2 Identification des dangers

Description des dangers :

Aucun risque significatif digne de mention. Veuillez à tout moment respecter les informations rapportées dans cette fiche de données de sécurité.

Dangers critiques pour l'homme et l'environnement :

Ne pas respirer les poussières.

Sur le produit à l'état sec, des contraintes mécaniques ou un usage non conforme peuvent entraîner l'émission de poussière.

3 Composition/Informations sur les composants

Description du produit :

Les diverses quantités de cellulose, de kieselguhr, de perlite et de résines intervenant dans la fabrication des plaques filtrantes profondeur sont conformes aux réglementations en vigueur pour la production alimentaire.

Aucun des composants utilisés dans les produits cités ci-dessus ne contient de substance classée comme dangereuse.

Composants dangereux :

N° CAS	N° CE	Terme chimique	Type de risque	Phrase H
14464-46-1	238-455-4	Cristobalite	Risque pour la santé	H373
14808-60-7	238-878-4	Quartz (SiO ₂)	Risque pour la santé	H373

Texte intégral des phrases H : voir la section 16.



Produits : **Plaques filtrantes profondeur avec substances minérales**

Révision n° 7 – 22 octobre 2015

En remplacement de la version 6 – 16 octobre 2015

Page 4 sur 4

4 Premiers secours

En cas d'inhalation :

Ne nécessite aucune mesure particulière.

En cas de contact avec la peau :

Ne nécessite aucune mesure particulière.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

En cas d'ingestion :

Rincer immédiatement la bouche à l'eau potable et boire abondamment de l'eau.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Eau, mousse, dioxyde de carbone CO₂

Moyen d'extinction inapproprié pour raison de sécurité :

Jet d'eau à fort débit.

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances et gaz issus de la combustion :

Ce produit ne contient pas de substances ou préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Ne nécessite aucune mesure particulière.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Éviter toute génération de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne nécessite aucune mesure particulière.

Méthodes de nettoyage :

Collecter par méthode mécanique. Éviter toute génération de poussière.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter toute génération de poussière. Réparer immédiatement les emballages détériorés.

Stockage :

Exigences concernant les aires de stockage :

Pour préserver sa qualité, conserver le produit dans un endroit propre, sec, inodore et bien ventilé.



Produits : **Plaques filtrantes profondeur avec substances minérales**

Révision n° 7 – 22 octobre 2015

En remplacement de la version 6 – 16 octobre 2015

Page 4 sur 4

8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Informations générales :

Eviter toute génération de poussière.

Valeurs limites d'exposition :

Composants à valeur limite d'exposition professionnelle / valeur limite biologique nécessitant une surveillance :

Pays	Quartz (mg/m ³)	Cristobalite (mg/m ³)
Belgique, Danemark, USA, France, Portugal, Italie, Suède, Norvège, Grèce	0,10 (RD)	0,05 (RD)
Pays-Bas	0,075 (RD)	0,075 (RD)
Allemagne, Suisse, Autriche	0,15 (FD)	0,15 (FD)
Finlande	0,20 (FD)	0,10 (FD)
Bulgarie	0,07	0,07
CEI	1,0	1,0
Pologne		0,4 – 1
République Tchèque et Slovaquie		0,5 – 1
Irlande	0,40 (RD)	0,40 (RD)
Royaume-Uni	0,30 (RD)	0,30 (RD)

RD – Poussière respirable
FD – Poussière fine

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Masque respiratoire approuvé pour la protection contre la poussière contenant de la silice cristalline recommandé.

Protection des mains :

Non requis.

Protection des yeux :

Non requis.

Protection de la peau :

Utiliser une crème protectrice isolante pour la peau.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations générales :

Aspect : Rigide

Couleur : Blanc / beige

Odeur : Inodore

10 Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

Eviter toute génération de poussière.

Matériaux à éviter :

Aucun matériau identifié.

Produits de décomposition dangereux :

Ce produit ne contient pas de substances ou préparations dangereuses susceptible d'être libérées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.



Produits : **Plaques filtrantes profondeur avec substances minérales**

Révision n° 7 – 22 octobre 2015

En remplacement de la version 6 – 16 octobre 2015

Page 4 sur 4

11 Informations toxicologiques

Effets aigus :

Pas de données toxicologiques connues.

12 Informations écologiques

Persistance et biodégradation :

Méthode :

En l'état actuel des connaissances, aucune répercussion écologique négative n'est attendue.

13 Considérations relatives à l'élimination

Élimination appropriée :

Ce produit, tel que fourni dans son état d'origine, peut être éliminé avec les ordures ménagères normales dans le respect des réglementations locales, nationales et fédérales. La contamination d'un matériau usagé peut altérer considérablement ses caractéristiques, sur la base de la nature des contaminants, et son élimination doit être envisagée en conséquence.

14 Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour au regard des réglementations en vigueur pour les transports routiers.

15 Informations réglementaires

Le produit ne contient aucune substance dangereuse présente à des teneurs requérant une identification et un étiquetage selon les directives européennes.

16 Autres informations

Libellés des phrases H figurant au paragraphe 3 :

H373	Risque présumé d'effets grave sur les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
------	--

Informations complémentaires :

L'ensemble de ces informations ci-dessus décrit exclusivement les exigences de sécurité du produit et se fonde sur l'état actuel des connaissances. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit faisant l'objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Ces informations se réfèrent exclusivement au produit indiqué. S'il survenait que le produit se trouve mélangé à d'autres produits ou transformé, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent être considérées comme nécessairement valables pour le produit nouvellement constitué.